

CONSEIL  
DEPARTEMENTAL

## Le Protocole Parcours professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) nous concerne tous.

Il impacte notre déroulement de carrière et notre salaire.

Un premier effet apparaît pour certains sur la fiche de paie de juillet 2016 avec l'intégration d'une partie des primes dans le salaire.

Ce n'est qu'un point parmi d'autres du PPCR, il mérite quelques explications et un éclairage syndical...

Depuis des années, la CGT revendique l'intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement brut.

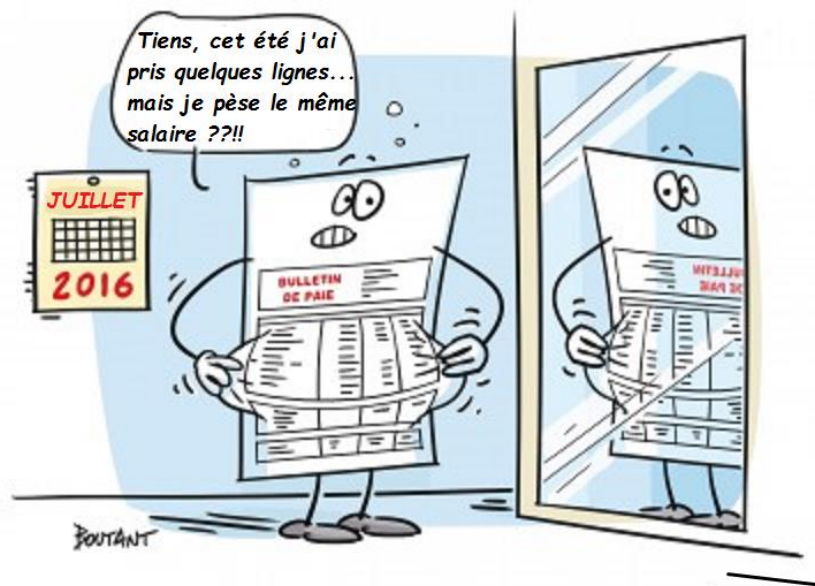
**Nous avons été entendus ...**

**... partiellement**

Ainsi, avec le PPCR une partie des primes versées seront transformées en points d'indices majorés et intégrées dans la rémunération.

Globalement, sur la fiche de paie le montant du régime indemnitaire va baisser et le montant de la rémunération de base va augmenter.

Le montant du salaire net en bas de la fiche de paie sera au moins équivalent.



GILBERT DELAHAYE - MARCEL MARLIER

**martine**

Martine ne comprend rien au PPCR



casterman

**Disons-le clairement : cette mesure va dans le bon sens.**

En intégrant une partie des primes dans le salaire indiciaire, c'est du plus pour les retraites, ça diminue les risques de baisse de rémunération en cas d'arrêt maladie et c'est un recul pour le tout indemnitaire.

C'est la première fois qu'une telle inflexion arrive depuis 40 ans !

**Mais le niveau de cette intégration est bien trop modeste et inéquitable entre agents.**

➤ Pour la CGT, il doit s'agir d'une « première étape ».

## Oui, mais concrètement ??

### Combien de points d'indices supplémentaires seront attribués ?

- 4 points pour la catégorie C soit 18,52 € bruts mensuels,
- 6 points pour la catégorie B soit 27,78€ bruts mensuels,
- 9 points pour la catégorie A soit 41,67€ bruts mensuels.

### Le régime indemnitaire diminuera de combien ?

- pour la catégorie A : 389 € bruts annuel (ce qui correspond à 7 points d'indice brut),
  - pour la catégorie B : 278 € bruts annuel (ce qui correspond à 5 points d'indice brut),
  - pour la catégorie C : 167 € bruts annuel (ce qui correspond à 3 points d'indice brut).
- L'abattement se matérialisera sur la fiche de paie par une ligne négative intitulée « *transfert primes/points* ».

### Pourquoi une différence de points entre le transfert et la hausse de l'indice ?

- Pour absorber les diverses cotisations qui repose sur le traitement indiciaire.

### Quand sera opéré ce transfert Primes / Points ?

- ✓ Pour la catégorie B sur la fiche de paie de juillet 2016, avec effet rétroactif au 01.01.2016.
  - ✓ Pour la catégorie C au 01.01.2017, sans effet rétroactif.
  - ✓ Pour la catégorie A : de manière progressive pour les conseillers socio-éducatifs et les cadres d'emplois médico-sociaux de catégorie A (167 € en 2016 avec effet rétroactif au 01.01.2016, puis 389 € en 2017) ; pour les autres agents de cat. A 167 € en 2017 et 389 € en 2018.
- Les retenues sur régime indemnitaire seront appliquées sans cibler une indemnité plutôt qu'une autre. Elles seront opérées mensuellement et obéiront aux mêmes règles de proratisation que le traitement budgétaire (prise en compte des temps partiel, des congés de maladie...)

### Quel sera l'impact sur la future retraite ?

Tout dépend du niveau de rémunération en fin de carrière, mais en moyenne, pour les futurs retraités, le gain pour une pension complète sera de :

- 14 € mensuels en catégorie C,
- 21€ mensuels en catégorie B,
- 31€ mensuels en catégorie A.

### Que proposait la CGT ?

- ➔ La CGT avait proposé que le transfert Primes / Points soit porté à 10 points pour tous.
- ➔ La CGT demandait également qu'il s'agisse d'une première étape à poursuivre au-delà des années 2016 (B et A), 2017 (C et A) et 2018 (A)...

Proposer...  
Informé...  
Lutter...



Une force  
à vos côtés



**Rappel :** La valeur du point d'indice augmente de 0,6 % au 1er juillet 2016.

Cette augmentation fait passer la valeur du point de 4,630 € à 4,658 €.

Ainsi par exemple, un adjoint administratif 2ème classe, échelon 1, Indice brut 340 et Indice majoré 321, va gagner 9 € brut mensuel de plus...